

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Capital LGC Ltée

Interdit à Mohammed Ghafari, David Lenigas, John McMullen, Rafi Hazan, Mazen Haddad et Anthony Samaha d'effectuer, directement ou indirectement toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Capital LGC Ltée parce que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations de dépôt de ses documents annuels prévues aux Règlement 51-102 et au Règlement 52-109 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur qui peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 29 janvier 2019.

Décision n°: 2019-IC-0004

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.